Dernière Heure

Le banquet offert à M. Banc

Paris, 23 janvier. — Les journalistes parisiens ont clôturé ce matin un banquet à notre éminent confrère M. Banc, à l'occasion de son élection au Sénat.

Les convives étaient au nombre de 120 parmi lesquels on remarquait MM. Spuller et Lockroy, anciens ministres, Dupuy et Dumayet, sénateurs, Emmanuel Arène, Thompson, Joseph Reinach, Delaunay, les autres convives étaient des directeurs ou rédacteurs de journaux parisiens, notamment Eugène Mayer de la *Lanterne* qui a exprimé en quelques mots très applaudis les sympathies des journalistes pour leur confrère Banc.

M. Spuller a rappelé, dans une allocution pleine d'humour, les débuts de la carrière politique de son ami, nouveau sénateur.

Ont pris également la parole, M. Emile Gauthier, au nom des condamnés politiques, au nombre desquels fut M. Banc et M. Lockroy, comme président d'honneur de l'association des journalistes républicains.

M. Banc, sous le coup d'une violente émotion, s'est déclaré fier et heureux de l'honneur que lui faisaient ses anciens camarades et ses jeunes confrères et les a remerciés avec une sincère chaleur.

Il a ensuite exposé dans son discours très applaudi ce qu'est la France, ce qu'elle peut et ce qu'elle doit vouloir pour la plus grande gloire de la République.

L'état de la Princesse Henriette

Bruxelles, 23 janvier. — On assure, de source certaine, que la princesse Henriette a été administrée.

Ce matin une légère amélioration s'est produite et s'est accentuée sensiblement dans la journée.

Voici le texte du bulletin publié ce soir à 8 heures sur la santé de la princesse Henriette :

Une détente assez notable est survenue dans l'état des poumons, la respiration est plus libre, les symptômes nerveux se atténuent, l'état général s'améliore.

Le Mouvement gréviste

Grève à l'Escarpelle

Une grève a éclaté hier matin à la fosse n° 5 des mines de l'Escarpelle.

Un mineur, le sieur Dhainaut, ayant été renvoyé pour infraction au règlement, les ouvriers ont refusé de descendre.

Il sont environ 150 grévistes parcourant Douignies en chantant les refrains en vogue. On croit que le calme se rétablira promptement.

Les Elections de Délégués mineurs

Anzin. — Dimanche a eu lieu, à la manière usuée élection de délégué mineur pour le fosse l'Archevêque ; le délégué nommé précédemment avait quitté la Compagnie depuis plus de 10 ans.

Il n'y a eu que 83 votants sur 231 inscrits. Un scrutin de ballottage aura lieu dimanche prochain 18 courant.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

M. Ronnelle, le nouveau conseiller général de Cambrai, nous adresse la lettre suivante :

A Monsieur le directeur,
Cher confrère,

Le parti républicain a remporté une victoire qui aura un grand effet moral dans la circonscription. L'élection était difficile par la grande situation de mon adversaire, maire d'une importante commune républicain et qui lui a cependant donné une énorme majorité.

Je n'ai été que le porte drapeau, c'est au dévouement de tous nos amis qu'on nous devons le succès et s'ils ont eu concours qui ne pèse vraiment estimable journal, très répandu dans la circonscription.

Au nom du parti et en mon nom, je vous prie d'agréer mes plus sincères remerciements.

RONNELLE
Conseiller général du Nord.

LE CRIME DE MERLIMONT

En vertu d'une commission rogatoire du parquet de Montreuil, M. le commissaire central de Lille a procédé hier à une nouvelle perquisition chez les demoiselles B... maîtresses des détenus. Il a en outre procédé à l'interrogatoire de divers témoins, ce qui a amené la découverte de charges nouvelles contre Baillet et Duthilleul.

Ces derniers vont être prochainement expédiés sur Lille concernant les vols de Ronchin.

LE Crime d'Ascq

Cette affaire reste momentanément stationnaire. Ce n'est pas que le juge instructeur qui en est chargé ne s'en occupe, mais les résultats sont difficiles.

Lundi César Marescaux a encore été interrogé par M. Legrand sur la provenance des fonds qu'il avait le jour du crime.

Quant au fameux tionnier, il n'est pas du tout aussi fameux. Il se trouve en ce moment entre les mains de M. le commissaire central qui a l'espoir d'en découvrir sous peu le propriétaire.

Ce sera un vrai soulagement le jour où ce fait sera accompli, car les auteurs du crime seront alors vivement dévoilés.

SOUSCRIPTION

au profit des orphelins de Wambrechies

Quatrième liste.

MM. Albert Legrand, cons. gén.	30 »
Hector Houyet,	5 »
A. Cleeys	3 »
Ch. Duriez	3 »
Gruson père	1 »
Thoorens	2 »
Cuvelier-Kestoloot	1 »
Jules Lambert	2 »
G. Vanhaeck	10 »
L. Comère	1 »
Louis Lefebvre	2 »
A. Beaquin, conseiller	10 »
Delplerre Fidèle	2 »
Soinne chez M. Lagrange	5 »
La Bassée	1 »
Total	65.50
Montant des deux listes précédentes	275.50
Ensemble	340.00

Le Temps

L'Observatoire de Paris télégraphie : En France, le régime des vents de l'Est va persister et maintenir la température basse. Des pluies et des neiges sont probables.

CHRONIQUE LOCALE

Ministère des finances et des cultes. — Successions en déshérence. — Par jugement en date du 22 juillet 1890, enregistrés, rendus par le tribunal de première instance de Sétif, les successions suivantes se trouvent, en l'absence de héritiers connus, dévolues à l'Etat, conformément aux articles 768 et 280 du code civil : Dubiquet (Louis-Philippe), garde forestier, né à Hardein (Nord), décédé à Sidi-Embarret le 26 janvier 1879. — 116 fr. 65.

Simon (Louis), journalier né à Aire (Pas-de-Calais), décédé à Bône le 2 septembre 1891. — 87 fr. 50.

Postes et télégraphes. — Par décision ministérielle, en date du 9 janvier 1891, la création d'un bureau télégraphique à Douvrin (Pas-de-Calais), a été autorisée.

Chronique locale

ROUBAIX

La marche des trains entre Lille et Tourcoing. — Par une décision ministérielle en date du 3 novembre 1890 le conseil municipal de Roubaix a émis un vœu tendant à obtenir diverses améliorations dans le service des trains circulant entre Lille et Tourcoing et vice-versa.

M. le maire de Roubaix ayant transmis cette délibération à l'administration du chemin de fer du Nord, en le priant de vouloir bien y donner satisfaction, a reçu la dépêche suivante que nous insérons à titre de renseignement :

Paris, le 9 janvier 1891.
Monsieur le Maire,

Par votre lettre du 17 novembre dernier, vous avez bien voulu me communiquer un vœu du conseil municipal de Roubaix tendant à obtenir, par l'accélération des trains entre Lille et Tourcoing, d'autre part, l'augmentation du nombre des trains circulant entre ces deux points.

J'ai l'honneur de vous informer que nous mettons la question à l'étude pour le prochain service d'été.

Nous nous efforcerons, pour cette époque d'améliorer la marche des trains de l'espèce et de l'accélérer légèrement étant donnée la nécessité de maintenir à tous les trains l'arrêt de Croix-Wasquehal.

En ce qui concerne le second point, nous nous proposons d'établir entre Lille et Tourcoing quelques trains supplémentaires aux heures où le mouvement des voyageurs a le plus d'intensité.

J'ai tout lieu d'espérer, M. le Maire, que nous donnerons aussi satisfaction aux besoins du public. Mais, il nous est, à notre grand regret, impossible d'adopter la formule adoptée par la municipalité de Roubaix (2 trains à l'heure) formule inapplicable à cause des correspondances et qui nous imposerait un surcroît de dépenses hors de proportion avec les intérêts en cause.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

L'ingénieur en chef de l'exploitation,
A. SARTIAUX.

UN ENFANT ÉCRASÉ

Un grave accident s'est produit hier après-midi, vers une heure, rue de Lille près le bureau d'octroi.

Un jeune gamin de huit ans et demi, le nommé Gaston-Albert Vard, demeurant rue du boulevard à Croix était monté sur un chariot appartenant à M. Verley d'Haubourdin, lorsque tout-à-coup il perdit l'équilibre et tomba sous le véhicule.

Deux des roues du chariot lui passèrent sur la jambe gauche, qui fut complètement écrasée.

La conducteur arrêta ses chevaux et M. Mangin, préposé d'octroi, se précipita au secours du blessé.

On le transporta immédiatement à l'estaminet Wagnon, où un médecin ne tarda pas à arriver.

Après avoir reçu quelques soins, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où l'amputation de la jambe a eu lieu.

Son état est très grave.

Œuvre de bienfaisance. — L'Association des anciens élèves de l'école de la rue du Moulin, donnera le dimanche ter février, un grand concert au bénéfice des enfants nécessiteux.

Cercle militaire. — *Conférence.* — La Commission du Cercle informe MM. les officiers que la septième conférence qui devait avoir lieu aujourd'hui 14 janvier, est remise au samedi 17, à huit heures et demie du soir.

Epaves. — Un paquet de ouate phénique et une chaîne de montre en argent, ont été trouvés sur la voie publique et déposés au bureau de M. le commissaire central, où on peut les réclamer.

Une paire de gants fourrés marrons, et un autre gant non fourré marron, ont été perdus dimanche soir rue de Lannoy.

Prière de les rapporter au bureau du journal.

Un singulier cabaretier. — Lundi, vers midi et demi, deux camarades, Cyrille Seyze et Edouard Glorieux entraient chez le sieur Durier, rue de Beaurewart, pour y prendre chacun une consommation.

Pendant que ces deux amis étaient entrés au dit cabaret, Durier, le cabaretier, étant ivre et profitant du moment que Seyze et Glorieux avaient le dos tourné, s'élança sur eux et les roua de coups à la figure.

Les deux amis allèrent aussitôt prévenir l'agent Delpouvé qui se trouvait en station devant le cabaret et le conduisit au dépôt du troisième arrondissement.

Les ivrognes. — Quelque n'étant âgé que de 18 ans, Jean-Baptiste de Nyverrat est très drôle lorsqu'il a un peu trop fêté Bacchus.

Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure, il accostait M. Colpaert, cabaretier au *Réveil du Jour*, rue de l'Alma, et déclarait qu'il voulait tant briser dans son estaminet. Mais M. Colpaert dû appeler la police et Nyverrat fut conduit au dépôt du premier arrondissement.

— Lundi vers minuit un individu frappait à la porte de chez M. Delannoy, cabaretier, place du Trichon.

M. Delannoy alla ouvrir, et fut présence d'un nommé Louis Lagasse, qui demanda un grand verre de genièvre.

L'heure de la retraite ayant sonné, M. Delannoy refusa de servir à boire.

Ah ! tu ne veux plus rien me donner, s'écria l'ivrogne, eh bien je vais te casser ta vitre.

En effet, quelques instants après, Lagasse revint avec une brique qu'il lança dans la vitrine et brisa deux carreaux d'une valeur de 6 francs.

M. Delannoy sortit de chez lui, et se mit à la poursuite de l'ivrogne qu'il rejoignit à l'angle des rues du Trichon et de l'Alma et qu'il conduisit au dépôt de la police.

Le lendemain matin, ayant consenti à payer les carreaux qu'il avait cassés, il a été remis en liberté.

Un vol d'une bouteille de vin. — Lundi soir, vers huit heures, le nommé Alfred Vandebout, magasinier, âgé de 16 ans, demeurant rue Descrétes, se présentait chez M. Wattel-Lefebvre, épicier, rue de l'Epeule pour y acheter quelques comestibles.

Pendant que M. Wattel était allé à la cave chercher ce que son client demandait, ce dernier s'empara d'une bouteille de vin qu'il dissimula sous son pardessus.

Mais, malheureusement pour lui, il a été vu et dénoncé à la police.

Il a été conduit au dépôt. Vérdebout n'en est pas à son coup d'essai ! Il y a environ un mois, il a été pris en flagrant délit d'un vol identique.

Arrestation pour vol. — La police a procédé à l'arrestation de la nommée Amélie Philippe, ouvrière, âgée de 23 ans ; elle est inculpée de vol et de complicité de vol de 200 paires de sabots, au préjudice de M. François.

Abus de confiance. — Sous l'inculpation d'abus de confiance, le nommé Benjamin a été arrêté.

Il est de plus inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Un vol à la tire. — Lundi soir, le sieur Julien Vaisseur a été victime de sa mogette.

Ayant eu des soupçons sur un nommé Emile Valke, âgé de 16 ans, demeurant rue des Longues-Haies, il le dénonça à la police qui l'arrêta.

Celui-ci a fait des aveux.

Un ressuscité. — Ressuscité, c'est bien le mot.

Hier après-midi, des agents en passant rue de la Gare, remarquèrent un individu sur le trottoir, un individu qui se plaignait énormément.

Les agents, croyant qu'il était sérieusement malade, le transportèrent à l'Hôtel-Dieu.

Lorsque le médecin arriva pour lui donner des soins, il constata que l'individu n'était qu'ivre-mort.

C'est un nommé Guillaume Damet, mécanicien, âgé de 45 ans.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Séances des 10 et janvier 11 1891

				Versements	
Roubaix	272	déposants	dont 52	nouveaux	56.365 »
Lannoy	37	»	5	»	3.881 »
Croix	13	»	1	»	6.125 »
Wattrelos	14	»	1	»	1.805 »
Totaux	339	»	62	»	68.177 »

	Remboursements	
Roubaix	257 remboursements	52.977 55
Lannoy	31 »	2.769 57
Croix	17 »	12.420 93
Wattrelos	26 »	2.549 29
Totaux	331	70.698 13

Les opérations du mois de janvier sont suivies :

A Roubaix, par MM. Jean Dinaridin et A. Delattre-Vaillet, directeurs ; MM. Georges Mazure et A. Vernier-Lagache, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par MM. Alphonse Toulemonde. — A Croix, par MM. Eugène Cazé et Louis Lepers. — A Wattrelos, par MM. Louis Leuridan et Ed. Delplanque.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 h. 1/4 (salle de la Justice de Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les dimanches à 11 h. 1/2, les samedis à 10 h. 1/2, à 1 cours après le dernier.

Le Caissier,
FREMONT.

TOURCOING

Le drame de la rue de Paris. — Une famille sur laquelle le malheur pèse de tout son poids est bien digne de la sollicitude du Bureau de bienfaisance, elle y a dix-jours, à un acte de désespoir, en frappant son contre-maître. Un jeune enfant est mort lundi et les privations endurées n'y sont pas étrangères. Un autre est gravement malade.

Enfin pour combler la mesure, l'enfant aînée, une jeune fille de 16 ans environ, qui était la seule à apporter quelques francs par semaine à la maison, a été congédiée de la fabrique où elle était occupée à la suite de l'affaire de son père.

On ne peut qu'éprouver une profonde pitié pour tant d'infortunes, et s'il nous est permis de faire appel à la charité de nos concitoyens nous ne saurions trop leur recommander cette famille si cruellement éprouvée.

Nous sommes heureux d'apprendre que le contre-maître M. Henri Destailleur, est en pleine voie de guérison.

Vols. — Plusieurs marchands de Mouscron ont saisi M. le commissaire de police, du ter arrondissement, de plaintes contre un jeune homme du nom de Maurice H..., habitant Tourcoing. Ce jeune homme se serait rendu coupable de différents vols au préjudice des plaignants.

— M. Jules Salembier, marchand de pommes de terre, demeurant rue des Carliers, possédait deux beaux lapins qui se trouvaient dans une petite étude dans la cour.

Les deux animaux ont été volés.

L'incendie du Blanc-Flour. — Les dégâts causés par l'incendie qui a détruit dans la nuit de dimanche à lundi, la ferme de M. Catteau-Courveur, au Blanc-Flour, s'élèvent à 20,000 fr., dont 7,000 fr. pour les bâtiments et 13,000 pour les récoltes et instruments agricoles.

Il y a assurance pour le tout.

La ferme était la propriété de M. Catteau-Billet, père du fermier.

Le feu est encore sous réserve le courage et le sang-froid déployés par le domestique de la ferme qui le premier s'aperçut de l'incendie, prévint tous les habitants de la ferme et se dévoua pour opérer le sauvetage des bestiaux.

Quant à la cause du sinistre elle est encore inconnue ; toutefois l'imprudence simple ou malveillance d'une personne étrangère à la ferme paraît en résulter.

LILLE

Le remède Koch. — M. le docteur Follet continue à recevoir quotidiennement des lettres du remède découvert par le docteur allemand. Il ne veut pas encore se prononcer, mais voici ce que nous avons pu obtenir comme renseignements officiels.

Il ne lui reste plus, à l'hôpital St-Sauveur, que deux femmes, atteintes de tuberculose externe, sur lesquelles il pratique des injections qui ont fait de produire bon effet. Il a dû renoncer à continuer le traitement sur les autres tuberculeux. Quant à la dose, elle varie entre 2 et 3 milligrammes, elle est très forte, elle de 1 centigramme entr'autres, avait des effets beaucoup trop violents.

Un troisième malade, installé en ville, une dame atteinte, elle, de tuberculose interne, était venue tenter le guérison par le remède Koch.

Mais, en voyant les résultats obtenus par quelques injections, à faible dose pourtant, effets se traduisant par une fièvre intense et une inappétence caractérisée, M. le docteur Follet va être obligé de lui supprimer le traitement, qui accélérait plutôt la marche du mal, au lieu de la guérir.

En résumé, comme nous venons de le dire, le docteur ne veut pas encore se prononcer pour ou contre l'emploi de ce remède étonnant, mais il pense que, le résultat serait si rare que dans six mois on n'en parlera plus.

Une bonne leçon. — Les gens qui ont fait dans les promesses de ces exploiteurs qui, sous nom sommabules, peuvent méditer l'avenir suivante qui vient d'arriver à une brave dame de notre ville :

Mme Yves Pillière, sans profession, demeurant rue Esquermoise, 65, avait une confiance aveugle dans une nommée Marie Marguerite Clarisse, la femme Hubert, qui était venue s'installer rue de la Barre, 51. La dame Pillière, désireuse de connaître quelque chose de très important pour elle, mandée de fréquentes visites à la somnambule et ne se refusait jamais sans avoir laissé quelques pluvinages aux griffes de ces oiseaux de proie, mais aussi peu avancée à sa sortie qu'à son entrée.

Enfin il fut convenu que pour la somme respectable de 2,000 francs, elle serait fixée. Sitôt en possession de ces fonds, la sommabule fit ses malles et dit adieu à la capitale des Flandres.

Mme Pillière, pleurant amèrement sur sa trop grande crédulité, dut se contenter de déposer une plainte contre la marâtre de la juge, qui ne put que dresser un procès-verbal à la charge de la disparue.

Croyez-vous, Madame, que vous n'auriez pas été plus heureuse en ne donnant que le dixième de cette somme, soit 200 fr., auxquelles qui souffrent tant par l'hiver rigoureux que nous avons subi, et aux malheureux, victimes orphelins de la terrible catastrophe de Wambrechies ?

Accidents. — Lundi après-midi, vers une heure, le jeune Gustave Mallot, 10 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, passage Bologne, s'était suspendu, rue Royale, à la fourragère d'une voiture chargée de bottes de lin.

Tout à coup, les crochets se brisèrent et ayant perdu son équilibre sur l'arrêt, l'égagé, assoupi, il a déclaré ne ressentir aucun mal.

— Hier, vers dix heures du matin, M. Nicolas Aubry, pensionnaire de l'Hospice général, passant rue d'Arcole, est tombé accidentellement et s'est fracturé la cuisse gauche.

Il a été immédiatement transporté à l'Hospice.

— Lundi soir, vers six heures, Mlle Louise Bouchard, âgée de 18 ans, demeurant rue Neuve, 1, a été atteinte d'un accès de folie.

Attentat à la pudeur. — Lundi soir, vers neuf heures et demie, le sieur Emile Collier, 30 ans, lustreur, marié, sans enfants, demeurant rue Ste-Barbe, cour Wattel, a été arrêté et déféré au Parquet pour attentat à la pudeur sur la nommée Marie Gerard, 17 ans, demeurant boulevard Victor-Hugo, 137.

Le feu. — Lundi vers dix heures du soir, les deux enfants Mourement, demeurant rue Saint-Jean, 187, en jouant avec des allumettes, ont mis le feu à leur lit. Heureusement, leur mère a pu l'éteindre immédiatement.

Tentative de suicide. — Lundi, vers deux heures, le sieur Jean Roux, étant en état d'ivresse, s'est donné volontairement un coup de tranchet dans le ventre, chez M. Flipo, son patron. Transporté immédiatement à son domicile, rue du Bourdeau 21 bis, il a été vu par M. Jean Hochstetter, qui a déclaré que la blessure était sans gravité. Roux est en ouvrier cordonnier, âgé de 21 ans.

Les vols. — La police a ouvert une enquête au sujet d'en vol de chaudron commis par un inconnu, dans la nuit de lundi à mardi, au préjudice de Mme Empis, épicière, rue de Fives 6.

Arrestation. — La police a arrêté Ida Vandewalin, 24 ans, demeurant rue d'Aumale 92, pour extrait d'un jugement de simple police.

LE NORD

Quesnoy-sur-Deûle. — *Le doigt de Dieu.* — Mercredi dernier, le nommé Charles Cochez, cultivateur au hameau de « Vieux-Soldat », était arrêté par les gendarmes de notre ville et conduit au poste par les préposés Plouhinec et Dejelcke. Le lendemain, ayant transigé pour une somme assez modique, le détenu fut remis en liberté.

Samedi dernier, nouveau procès-verbal fut dressé à l'encontre du susdit Cochez, cette fois, le nommé Delbart, beau-frère de Cochez, et aussi cultivateur près du « Vieux-Soldat ».

Voilà une famille qui joue de malheur. Et dire cependant que ces messieurs appartiennent à la fine fleur commerciale et dévoute de la commune. L'un des deux au moins est chantre à l'église de la paroisse.

Le scélérat, mes amis, a une singulière façon de vous prouver sa tendresse.

Armentières. — *Accidents.* — Hier matin, vers 11 h. 1/2, le coupé de M. Brevnyar-Savary passait rue de la Gare, à l'angle de la Lille, lorsqu'arrivé vis-à-vis du magasin de M. Pennarts, sellier, il renversa un enfant de 3 ans, Alton Pasquet, demeurant rue de Roubaix, 23.

Le conducteur de la voiture n'ayant pu arrêter assez tôt le cheval, les roues passèrent sur les jambes de l'enfant.

Par un effet du hasard, aucun membre de la victime de cet accident n'est fracturé et les contusions qu'elle porte en sont pas bien graves.

M. Prudhomme lui a donné les premiers soins.

— Hier matin, vers sept heures et demie, rue du Collège, la nommée Hélène Wallez, femme Odant, âgée de 32 ans, ouvrieuse chez MM. Lemaire et Delattre, fabricants de dentelles, s'est malheureusement qu'elle se brisa le poignet gauche.

Cette ouvrière a reçu les soins de M. le docteur Trénel.

Arrestations. — Hier matin, la police a procédé à l'arrestation des auteurs du vol de l'estaminet du « Jardin des Fleurs ».

Après l'interrogatoire que leur a fait subir le commissaire de police, l'un des cinq prévenus, Henri Gourant, a été relaxé, son innocence ayant été reconnue.

DOUAI

Accidents. — Lundi matin, Henri Hocquet, 16 ans, domicilié au faubourg d'Esquerchin a été asphyxié sous un amas de mauvais charbon au dépôt de la Compagnie d'Anzin.

Le pauvre enfant était tout meurtri.

On a constaté une double fracture de la jambe droite. Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— La surveillance de la police s'exerce activement sur le bourg et le lait mis en vente. C'est grâce à cette surveillance que nous avons pu faire saisir à l'analy et à qu'un procès-verbal a été dressé à l'encontre de la femme D..., marchande de beurre, à Douai, pour tromperie sur la quantité de la marchandise mise en vente sur le marché de Douai.

Orchies. — *Funérailles.* — Hier, à 10 heures, eut eu lieu les funérailles de M. Chantraine, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien maire de la commune d'Orchies, ancien membre du consistoire de Lille, administrateur des Hospices d'Orchies.

La musique municipale prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le pasteur Ollier, président du Consistoire de Lille, M. le pasteur Crocmé et tous les membres de l'Eglise adressèrent à la famille entourant le cercueil.

Le corps national des Ponts-et-Chaussées était représenté par M. Gruson, ingénieur en chef du département.

Etaient également présents : M. le Maire d'Orchies et ses adjoints, les administrateurs des Hospices et du Bureau de Bienfaisance ; M. le docteur Thiery, président de la Ligue républicaine du canton d'Orchies ; M. Emile Davaine, conseiller d'arrondissement ; M. Ernest Davaine et un grand nombre de notabilités républicaines.

Au cimetière, après les cérémonies du rite, M. le pasteur Crocmé fit l'éloge funèbre de M. Chantraine, avec une grande éloquence. Il rappela les mérites du fonctionnaire et du citoyen mort à 83 ans sans jamais avoir cessé d'être un exemple de toutes les vertus civiques. Puis la foule s'écoula vivement impressionnée par ce discours empreint de la plus sincère émotion et que nous regrettons ne pouvoir reproduire in-extenso.

Seclin. — Alfred Sartiaux, rue domicile fixe, surrris dimanche dernier, mendiant de porte en porte à Anicha, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel de Douai.

On se rappelle que Sartiaux fut arrêté à Denain, il y a quelque temps, comme un des auteurs du crime de Lagny.

Confronté avec la victime, il ne fut pas reconnu par elle et fut mis en liberté.

Il ne d'est pas, comme on le voit, profiter longtemps de cette liberté.

Comtiches. — Le 7 de ce mois, vers neuf heures et demie du soir, un incendie a consumé une grange contenant du foin, de l'hivernage et des graines fourragères appartenant au sieur Auguste Duburque, cultivateur.

La perte est évaluée à 8,500 francs et couvert par une assurance.

VALENCIENNES

Fausse-monnaie. — Nous croyons devoir informer nos lecteurs que des pièces fausses de 5 francs, à l'effigie de Louis-Philippe, millésime 1845, circulent en ce moment à Valenciennes.

Accident. — Un jeune homme âgé de 16 ans, nommé Victor Delille, employé chez M. Dupont, galvanisateur, s'est causé la jambe en tombant rue d'Anzin.

Denain. — *Enfant trouvé.* — L'enfant dont nous avons annoncé l'heureux sauvetage à Valenciennes appartient à Joseph Faidherbe, âgé de 9 ans : son père, qui est tisseur en cave à Haspres, l'envoie mendier ainsi que ses deux sœurs et le petit frère qui quand il ne rapportent pas assez, ils sont battus.

M. le commissaire a rédigé un procès-verbal adressé à qui de droit contre ce père dénaturé.

Accidents. — Le sieur Petit et Hurez, de la police de Denain, ont arrêté hier soir, en vertu d'un extrait de jugement délivré par le tribunal civil de première instance de Douai, le sieur Arthur Pilet, vannoeur chez M. Henry Alexis, rue Croix-Sainte-Marie, condamné le 3 septembre, 1889 à 15 mois de prison pour vol.

Anzin. — Dimanche matin, une vieille femme qui vivait de charité tomba morte de froid sur la route de Denain, le sieur Emile Collier, âgé de 30 ans, lustreur, marié, sans enfants, demeurant rue Ste-Barbe, cour Wattel, a été arrêté et déféré au Parquet pour attentat à la pudeur sur la nommée Marie Gerard, 17 ans, demeurant boulevard Victor-Hugo, 137.

Le feu. — Lundi vers dix heures du soir, les deux enfants Mourement, demeurant rue Saint-Jean, 187, en jouant avec des allumettes, ont mis le feu à leur lit. Heureusement, leur mère a pu l'éteindre immédiatement.

Tentative de suicide. — Lundi, vers deux heures, le sieur Jean Roux, étant en état d'ivresse, s'est donné volontairement un coup de tranchet dans le ventre, chez M. Flipo, son patron. Transporté immédiatement à son domicile, rue du Bourdeau 21 bis, il a été vu par M. Jean Hochstetter, qui a déclaré que la blessure était sans gravité. Roux est un ouvrier cordonnier, âgé de 21 ans.

Les vols. — La police a ouvert une enquête au sujet d'en vol de chaudron commis par un inconnu, dans la nuit de lundi à mardi, au préjudice de Mme Empis, épicière, rue de Fives 6.

Arrestation. — La police a arrêté Ida Vandewalin, 24 ans, demeurant rue d'Aumale 92, pour extrait d'un jugement de simple police.

HAZEBROUCK

Cassel. — *Tentative de vol à la gare.* — Dans la soirée de mercredi dernier, le factionnaire de la poudrière, située près de la porte de Cassel, aperçut tout à coup trois individus qui traversaient le canal gelé et portaient de grands paquets sur leur dos. Intrépides par le militaire, les individus s'enfuirent en abandonnant leurs fardeaux. Quand la garde vint relever la sentinelle, celle-ci lui fit part de ce qui s'était passé. On fit immédiatement des recherches qui amenèrent la découverte de 3 sacs de charbon dérobés dans un wagon destiné à M. Cerisy aîné.

DUNKERQUE

Port. — Le steamer « Bruyère », des Chargeurs Réunis, venant de la Plata avec laines et diverses marchandises pour Roubaix-Tourcoing et passagers, est arrivé hier dans nos bassins en rade de Dunkerque, le 13 janvier après-midi.

Ce steamer entrera aujourd'hui à 2 courant.

Un brouillard intense règne sur nos côtes depuis deux jours. A Dunkerque, le mouvement d'entrée et de sortie des navires est presque nul.

« L'Albert », de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, n'a pu prendre la mer, hier soir, faute de vue.

Les collisions sont nombreuses. — On nous signale que le st. angl. « Britannia » qui faisait le voyage de Dunkerque à Douvres a été en collision avec le st. angl. « Bear » à St-Abbis-Head. Ce dernier a coulé. Le second capitaine et un matelot ont été noyés.

Les 11 autres hommes d'équipage ont été sauvés, ainsi qu'Britannia » qui avait été jeté à la remorque par le st. ang. « Thames » accouru.

45 passagers et l'équipage ont été sauvés, sauf le second capitaine et un matelot.

Tous les naufragés ont été débarqués à Leith.

— Le steamer anglais « Lodi-Ard » est arrivé d'Amsterdam et a mouillé en attendre ses vendu à la maison Vandena frères, de Bordeaux ; il se rendra en ce port pour y être frauduleux.

— Les glaces ont été hier à l'Ancre. — Il y avait hier 132 steamers et voiliers mouillés à Fressingue, qui étaient destinés à Anvers et ne pouvaient y entrer, l'Escaut étant bloqué par les glaces.

Dans ce nombre se trouvait le steamer anglais « Westridgen qui a pu charger à Dunkerque pour la Plata et atteindre le port pour y compléter.

Vol. — Le nommé Louis Lelds, marin, demeurant rue de la Panne, 1, a été arrêté sous l'inculpation de vol de montre en argent, commis à bord d'un navire à Bordeaux, au préjudice d'un de ses camarades.

Coups et blessures. — Le sieur Alexandre Cyrille, 31 ans, marchand forain, de passage à Dunkerque, a été arrêté sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

Hier, à neuf heures et demie du soir, sur la place d'Abondance, cet individu, après une discussion, a porté plusieurs coups de couteau à un acrobate, le sieur Martin Gouplie, qu'il a blessé au dos et à la tête.

Le blessé a été conduit à l'hôpital.

Commencement d'incendie. — Hier à 10 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Vieille, ingénieur des ponts et chaussées, 27, rue de l'Eglise. Le feu a pris dans les poutrelles placées sous le foyer et sur lesquelles le plancher repose.

Un menuisier, appelé immédiatement, a ouvert une partie du plancher, puis au moyen de quelques seaux d'eau a pu éteindre ce commencement d'incendie.

Il y a assurance.

L'affaire du « Capri ». — On se rappelle que le canot de pêche « Dominique » N° 824 a été coulé en rade de Dunkerque, par le navire allemand « Capri » et que ce sinistre avait entraîné la mort du pêcheur Renard.

Cette affaire venait devant la cour d'appel de Douai dans une quinzaine de jours.

Bourbourg-Campagne. — Un procès-verbal a été dressé à la charge du nommé E... et B... pour outrages publics à la pudeur.

Saint-Pol. — Un soir dernier, les gendarmes ont voulu imposer silence à une bande de jeunes gens qui troublaient le repos public.

Tous ont obéi sauf Boukaert, qui a injurié les gendarmes. Il en est quitte pour un procès-verbal.

Rondschoote. — *Vol de poules.* — C'est chez le sieur Cassier, cette fois, qu'il a été volé des poules et, comme presque toujours, le voleur reste inconnu.

Excursion au Carnaval de Nice.
(Voyez l'annonce à la 3e page).

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Réception.* — Les officiers du 3e génie se sont réunis à l'hôtel de France, pour célébrer la promotion du colonel Gripois au grade de général de brigade.

— *Victime du froid.* — Un terrassier, J.-B. Sebert, dit Gros-Père, âgé de 57 ans, travaillait ces jours derniers au dérasement des remparts du côté de la porte d'Amiens, quand il se sentit subitement indisposé.

Transporté à l'hôpital, le malheureux y est mort hier des suites d'une congestion pulmonaire.

CALAIS

Imprudence. — Hier vers midi, le nommé Xavier Dupuis, demeurant rue Pelée, rue Notre-Dame, s'étant rendu rue Française, 35, au premier étage, pour percevoir le loyer de la dame Hazebbeck, en sortait en se retirant dans la maison, un commencement d'incendie produit par un tas de chiffons allumés sur le plancher. Alidé des voisins, il détapit le feu avec quelques seaux d'eau et il était temps que Vircuer arrivât, car la femme Hazebbeck avait abandonné chez elle ses cinq enfants en bas âge qui, sans doute, avaient mis le feu aux chiffons et auraient été certainement asphyxiés, victimes de leur imprudence et surtout de leur mère qui, pour aller à la gare faire une course ; l'aîné des enfants, âgé de 15 ans, était allé, de son côté, chercher des bons au fourneau économique et les enfants étaient sous la garde d'un garçon de 10 ans.

Vols. — Hier, entre 8 et 11 heures du soir, des inconnus ont profité de ce que le sieur Eugène Gallet, marchand de charbon, rue Lamartine, 66, était absent ainsi que sa famille pour escalader le mur de clôture de la cour, fracturer la porte de derrière et forcer à l'intérieur une garde-robe dans laquelle ils ont enlevé 5 à 600 fr. en or et argent.

Une enquête est ouverte.

— Hier, dans la soirée, des malfeuteurs inconnus ont pénétré à l'aide de fausses clefs dans la maison d'habitation de M. Henri Gonnet, rue de la Mer, 8, et, dans la rue Jacquard, boulevard de Lesseps, et, en l'absence de ce dernier, ont fouillé un secrétaire, un tiroir, un coffret, etc., en un mot toute la maison. Ils ont soustrait de ces divers en billets et monnaie d'or et d'argent.

— La nuit dernière, 21 lapins, d'une valeur approximative de 50 francs ont été dérobés au préjudice de M. Henri François Debache, jardinier, demeurant rue des Hautes-Communes, dans un petit bâtiment attenant à son habitation.

Pour pénétrer dans cette cour, les malfeteurs ont dû franchir une haie d'un mètre cinquante de hauteur.

Une enquête est ouverte.

Pugilat. — Hier, vers 5 h. du soir, le nommé E.-L. Martin, âgé de 35 ans, demeurant rue des Pêcheurs, qui prenait une consommation dans un cabaret de la même rue, avec plusieurs ouvriers du port, notamment un nommé P. Fiodhois, se prit de querelle pour une futilité avec ce dernier.

Ils sortirent et la scène dégénéra en une rixe. Martin tirasa Fiodhois et, après lui avoir porté de nombreux coups de poing et de pied à la tête et aux jambes, prit la fuite. Quand les camarades de Fiodhois relevèrent celui-ci, ils constatèrent qu'il avait la jambe gauche fracturée près de la cheville, ce qui a été confirmé par M. le docteur Mabringhen, qui lui a donné les soins. Il a été admis à l'hôpital.

Une enquête est ouverte.

Clef. — *Victime du froid.* — On a trouvé mourant, derrière les haies de la commune, le sieur Fouier, berger, chez M. Dewarnin, cultivateur.